







# Les classes de citoyenneté

**Proposition présentée à  
François HOLLANDE candidat à l'élection Présidentielle**

par

**Patrick TESSON**  
pour le groupe de travail de l'Amicale  
des Anciens Elèves et Amis de Combrée.

## Sommaire

-  **Les classes de citoyenneté en cinq arguments**
-  **Constat**
-  **Programme type d'une classe de citoyenneté**
-  **La formation à la citoyenneté : articulations inter institutionnelles**
-  **Hypothèse chiffrée des classes de citoyenneté au Centre de Combrée**
-  **Appendice : Prises de positions et soutiens**

## **Les classes de citoyenneté en cinq arguments :**

### **Pourquoi ?**

1. Pour appliquer la loi du 10 mars 2010 et respecter la volonté du législateur, à savoir :
  - offrir une formation civique et citoyenne à tous les volontaires du Service civique.
  - favoriser la cohésion et la mixité sociale.
2. Pour renforcer l'identité européenne chez les jeunes Français.

### **Comment ?**

3. Avec une dynamique interministérielle, sous l'égide du Ministère de la Défense dans le cadre du Service civique qui relève du Service national.
4. Sans exclusivité, en labellisant des offres de formation citoyenne, respectueuses du référentiel exigé par l'Agence du service civique.
5. En offrant ainsi un socle commun à tous les volontaires, avec des temps de rencontres et d'échanges,
  - sur une durée de 10 jours pleins minimum,
  - dans cinq centres d'accueils répartis sur le territoire national, dont l'un, pour le Nord-Ouest, à Combrée.

***Ainsi nous donnerons à chaque volontaire du service civique,  
l'occasion de rejoindre une classe de citoyenneté.***

# Service Civique Volontaire et Classes de Citoyenneté

## Le Service Civique Volontaire, une ambition affirmée de l'Etat pour développer la citoyenneté et la solidarité.

Avec l'adoption de la loi du 10 mars 2010, et du décret du 12 mai 2010, le Service Civique succède au service civil volontaire, avec une ambition renouvelée.

Nouvel élément fort du service national français, le Service Civique des jeunes de 16 à 25 ans (14 593 contrats signés depuis le 3 novembre 2011 pour 40 000 candidats, avec pour objectif 75 000 missions en 2014 est pris en charge en grande partie par l'État et assuré par des organismes agréés (15 000 demandes d'agrément en janvier 2011, associations et collectivités), en France ou à l'étranger, pour une période de 6 à 12 mois.

**En effet, le Service Civique a pour dessein de renforcer la citoyenneté et de favoriser la cohésion sociale en amenant les jeunes à dépasser leur individualité afin de se mettre au service des autres et de s'impliquer dans la construction de la Société. En somme, de faire naître ou de ranimer, en eux, la flamme citoyenne et solidaire.**

### Les textes de loi sont très clairs à ce propos :

#### Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique

« Art. L. 120-14. – Dans des conditions prévues par décret, (...) la personne morale agréée assure en outre à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique **une formation civique et citoyenne** et un accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir. »

« Art. L. 120-37. – Le volontariat vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à **développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation.** »

#### Décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique

« Art. R. 121-10. – Le contrat de service civique mentionné à l'article L. 120-7 comprend obligatoirement les éléments suivants :

« S'agissant de l'engagement de service civique, **les modalités de participation de la personne volontaire à la formation civique et citoyenne** et celles de son accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir de la personne volontaire mentionnées à l'article L. 120-14.

« Art. R. 121-14. – **Les formations dispensées à la personne volontaire** sont réalisées sur le temps dévolu à la mission.

« Art. R. 121-15. – **Le référentiel de la formation civique et citoyenne** mentionnée à l'article L. 120-14 ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette formation sont définis par l'Agence du service civique.

**Ce temps d'engagement doit être aussi l'occasion de rencontres et d'échanges entre les volontaires, véritable mixité sociale voulu par le législateur.**

## **Qu'en est-il sur le terrain ?**

**L'ensemble de la dynamique** s'appuie, aujourd'hui, sur le rapport demandé par Martin Hirsch en novembre 2009, lorsqu'il était Haut Commissaire aux Solidarités actives et à la jeunesse auprès de Marie Fontanel Lassalle et de Michel Thierry, intitulé : « *Référentiel des missions du Services Civique Volontaire.* » D'un intérêt certain et d'une grande cohérence sur sept axes d'interventions, ce rapport propose dans le détail une méthodologie qui répond parfaitement à la commande du « Comment ? ». Mais il ne rappelle pas le « Pourquoi ? » :

- Générer dans la jeunesse un creuset républicain, en renforçant la mixité sociale.
- Favoriser la prise de conscience de ce que chacun doit à la société et à des valeurs qu'il doit porter et défendre.

### **Les initiatives à la formation civique et citoyenne sont assez rares.**

Il nous suffit de reprendre quelques passages de l'excellent Rapport d'Information réalisé en novembre 2011, par la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la mise en application de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique et présenté par les députés, Bernard LESTERLIN et Jean-Philippe MAURER :

#### **« (...) UN MANQUE D'IMPULSION POUR LA FORMATION ET LE TUTORAT DES JEUNES**

*De fait, la formation et le tutorat, qui relèvent de la responsabilité des structures d'accueil, donnent au service civique tout son sens, (...) Mais depuis la mise en place du service civique, l'organisation de la formation ou l'attention portée à la qualité du tutorat ne semblent pas à la mesure des enjeux : la formation civique et citoyenne suscite des ambitions mercantiles, tandis que la formation des tuteurs reste en suspens.*

***La formation civique et citoyenne : un marché plus qu'une éducation à la citoyenneté** (...) la définition du contenu et des modalités de la mise en œuvre de la formation civique et citoyenne incombe à l'Agence du service civique. L'Agence a décidé en novembre 2010 d'organiser cette formation en deux parties : un volet « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) qu'elle rendrait obligatoire, et un volet plus classique d'éducation à la citoyenneté qui resterait à l'initiative des organismes d'accueil. L'organisation de la PSC1 a été confiée par l'Agence à la Fédération nationale des Sapeurs-pompiers de France (FNSPF) dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre.*

*S'agissant de l'éducation à la citoyenneté, le comité d'orientation stratégique de l'Agence a mis en place un groupe de travail présidé par l'Amiral Alain Béreau, qui a élaboré un référentiel de formation civique et citoyenne présenté à l'Agence à la fin du mois de décembre 2010.*

*Ce dernier avait évoqué la possibilité de déléguer les sessions de formation à « certains grands réseaux associatifs » (...) il convenait donc de modifier le décret du 12 mai 2010 afin d'autoriser l'Agence à verser à ces derniers des subventions dédiées à la formation civique et citoyenne.*

*De fait, toutes les structures d'accueil n'ont pas réussi à pallier l'absence de financement et d'un cahier des charges précisant le contenu de la formation civique et citoyenne.*

*Selon M. Martin Hirsch, la solution la plus simple et la plus directe, compte tenu des difficultés de mise en application de la loi, consisterait à confier la formation civique et citoyenne à l'État, c'est-à-dire à l'Agence. Les rapporteurs ne souscrivent ni à l'initiative de l'Agence, ni à la suggestion de son président. Ils rappellent en effet que la fonction dévolue à l'Agence est une fonction globale de mise en œuvre de la loi. Si le texte, qui résulte d'un travail commun entre M. Martin Hirsch, alors haut commissaire à la jeunesse, et les parlementaires, prévoit que la formation est confiée aux organismes d'accueil, il incombe à l'Agence, avant de se substituer aux structures, de les aider à remplir leur obligation légale. Il est, à cet égard, regrettable que l'Agence n'ait pas transmis le référentiel de formation – qui est indépendant de la subvention – dès sa finalisation, alors que de nombreuses structures avaient manifestement besoin d'un accompagnement en ce domaine. »*

**Ainsi, nous nous éloignons d'un socle commun**, limité actuellement à la seule formation PSC1 ; et il est difficile d'envisager que seul le référentiel annoncé permettra de garder la cohésion de la dynamique voulue par le législateur.

Pourtant, cette formation civique et citoyenne reste bien la garante de l'engagement collectif en Service Civique, et permet d'éviter qu'il ne devienne une voie d'attente pour des jeunes en situation précaire, ou seulement une subvention en nature pour des associations ou collectivité opportunistes.

## **Un tremplin pour accéder à l'esprit de la loi : les Classes de Citoyenneté.**

### **1) Le préalable :**

**Les Classes de Citoyenneté sont au service civique volontaire ce que les classes étaient au Service National, c'est à dire une période de préparation, de prise de conscience du niveau de l'engagement.**

Les Classes de Citoyenneté répondent à l'obligation d'une période de formation prévue par les textes de loi.

### **2) Les conditions de mise en œuvre :**

- Cette période de formation constitue un « socle commun » : elle est identique pour tous les volontaires.
- Elle est de courte durée pour être accessible à tous : 10 jours
- Elle est obligatoire, pendant la période de Service Civique.
- Elle se fait en « résidentiel », loin du domicile pour favoriser la prise de recul et laisser de côté les habitudes.
- Elle regroupe des jeunes de tous milieux : la mixité socio-culturelle comme creuset de la diversité.

### **3) Le contenu pédagogique :**

Nous donnons plus loin le détail d'un module type d'une formation civique et citoyenne : revalorisation du civisme et promotion de l'intérêt général pour toute une classe d'âge de jeunes français.

### **4) Des bénéfices partagés :**

- Pour les associations et collectivités qui accueillent des volontaires formés et motivés.
- Pour les jeunes qui peuvent faire valoir ces acquis dans leur cursus.

### **5) Arguments pour que Le Ministère de la Défense soit maître d'œuvre de ce projet :**

- La défense des valeurs républicaines relève aussi de ce Ministère.
- Le Service Civique Volontaire relève du Service National.
- Le Service Civique devrait se placer dans le champ des questions de défense, de la coopération entre civils et militaires.
- Cette proposition pourrait être la 9<sup>ème</sup> action dans le cadre du Plan Egalité des Chances.
- Une convention-cadre, entre le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministère de la Défense, pourrait prévoir la mise en place d'actions communes pour contribuer à la formation de ces jeunes volontaires.

### **6) Proposition d'une assistance, par nos soins, à la maîtrise d'ouvrage pour engager l'initiative.**

- Au plan national : étude, conception, promotion du projet, recherche de partenaires.
- Au plan local : phase expérimentale sur un des quatre sites d'accueil à rechercher.
- Etude de faisabilité pour le site de **Combrée**.

**Le Ministère de La Défense, avec son Directeur du Service National, siège au Comité Stratégique du Service Civique. L'Agence du Service Civique peut profiter de cette nostalgie positive de ce qu'a représenté pour des générations de jeunes, le Service National. Cette proposition sera portée par les jeunes volontaires entre eux, en leur laissant l'opportunité d'aller « faire leurs classes ». Il leur est offert ainsi l'occasion de se regrouper, de prendre du recul sur leur engagement citoyen, pour un destin collectif porté par des valeurs républicaines.**

# Projet de formation

## Formation civique et citoyenne

### Préambule :

*Il appartient à l'Agence du Service Civique de définir un référentiel pour une formation civique et citoyenne.  
Cette fiche ne présente donc que des propositions envisageables, dans l'attente de la publication d'un référentiel.*

### Objet de la formation :

- Développer la solidarité et nourrir l'appartenance à la Nation et à l'Europe.
- Préparer un engagement et prendre conscience de l'enjeu de cet engagement.

### Public visé :

- Principalement les jeunes effectuant un "engagement de service civique" (apportant un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général).
- mais aussi toute personne qui à un titre ou à un autre peut être concernée, pour exemple : épidiens, émigrés en passe de nationalisation, jeune en rupture scolaire, participants aux ONG ou aux chantiers de jeunes...

### Animation :

- **Formateurs** : enseignants (histoire, philosophie, sciences humaines), experts, membres EPIDE et/ou politiques et/ou élus locaux.

### Modalités :

- **Groupes** de 18 personnes pour permettre des travaux de s/groupes de 3, 6, 9 personnes
- **Lieu** : en résidentiel dans les locaux de l'EPIDE à Combrée (49).
- **Durée** : 10 jours (lundi 10h au vendredi 16h).
- **Horaires** : Le rythme d'activité est soutenu (horaires 8h à 20h), cependant des temps libres individuels sont réservés (ex : 30 mn avant et après les repas). Le samedi et dimanche (ou quatre demi-journées) sont consacrés à d'autres activités (sport, découverte de la région combréenne, encadrement ou participation lors de manifestations locales, ...) permettant de mettre en œuvre certaines notions abordées de manière théorique...

### Objectifs pédagogiques :

- **1<sup>er</sup> Niveau (plutôt théorique)** : Savoir, Découvrir, donc apprendre, acquérir des notions
- **2<sup>e</sup> Niveau (plutôt pratique)** : Savoir faire, donc appliquer, mettre en œuvre, utiliser

Contenus envisageables	Objectifs pédagogiques (à l'issue de la formation, être capable de ...)
<ul style="list-style-type: none"><li>■ <b>La France</b> : un pays, des valeurs communes<ul style="list-style-type: none"><li>■ Histoire(s) de France,</li><li>■ Comment naît une Nation,</li><li>■ Mémoire d'une nation...</li><li>■ La Constitution, la Loi</li><li>■ Fonctionnement des institutions publiques, locales, nationales.</li></ul></li><li>■ <b>L'Europe</b> : une entité en construction de 27 pays avec des valeurs et des aspirations à concilier.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Connaissances à acquérir (A définir)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>■ <b>Qu'est-ce qu'être citoyen ?</b></li><li>■ <b>Droits et devoirs</b> du citoyen.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Donner la définition (savoir).</li><li>■ Avoir un engagement citoyen : comment prendre en charge des activités solidaires (savoir faire).</li><li>■ Vouloir acquérir des connaissances...</li></ul>

## Projet de formation

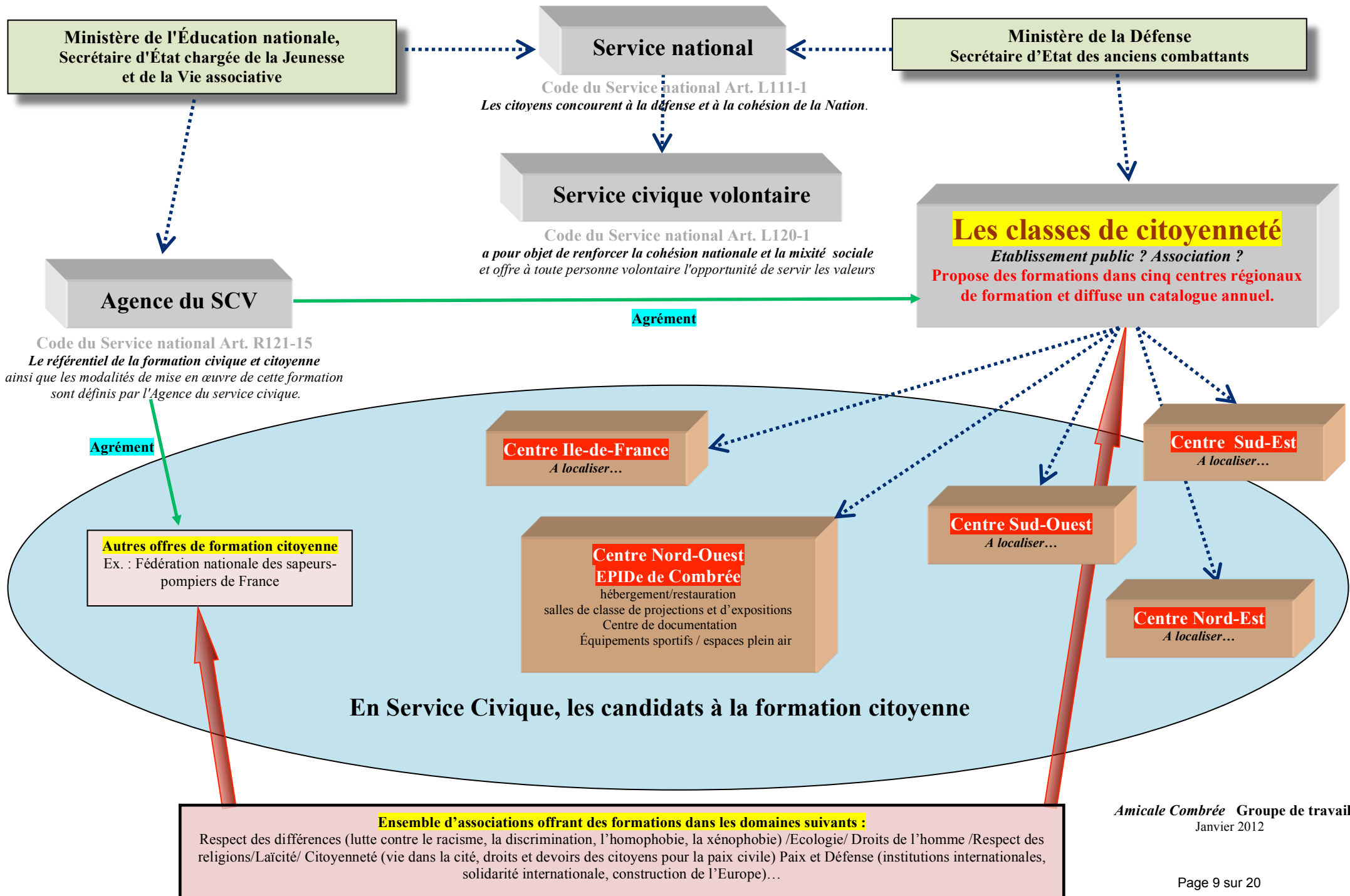
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>L'apprentissage</b> des valeurs de la République : <b>Liberté, Égalité, Fraternité</b> :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Donner une définition de ces trois valeurs et savoir comment les décliner au quotidien :             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ trouver un épanouissement personnel ;</li> <li>■ lutter contre les discriminations ;</li> <li>■ vivre-ensemble.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La <b>paix</b> et la nécessité de <b>défense</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rappel du rôle et de l'engagement des générations précédentes (anciens combattants, résistants, ...)</li> </ul> </li> <li>■ Les <b>institutions</b> et pratiques de la citoyenneté.</li> <li>■ La <b>solidarité</b> internationale,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Connaissances à acquérir (A définir)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La laïcité, fondement de la société française qui permet le <b>Respect</b> et la <b>Tolérance</b> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ respect de l'autre et de sa sexualité, de son handicap physique ou mental, de sa religion.</li> <li>■ diversité culturelle,</li> <li>■ droit des femmes, droit des enfants, droit des autochtones...</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Connaissances à acquérir (A définir)</li> <li>■ Mettre en œuvre au quotidien ces valeurs dans le cadre de l'engagement de service civique et au-delà :             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ accepter les règles communes,</li> <li>■ accepter les différences : travailler en équipe, avec des personnes d'origines et de formations différentes.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Violence et non violence</b> au quotidien (économie, environnement, famille, travail...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Connaissances à acquérir (A définir)</li> <li>■ Reconnaître les situations</li> <li>■ Utiliser les techniques non violentes (médiation, ...) Exemples</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Outils pour agir sur le terrain</b>  <i>Ce point n'est pas un chapitre supplémentaire de la formation ; les objectifs pédagogiques ci-contre sont visés de manière transversale et plutôt inductive. Autrement dit on utilise les divers exercices et entraînement des chapitres ci-dessus pour aborder les éléments ci-contre au cours de l'analyse des résultats de ces exercices et entraînement. Par exemple, l'apprenant aura eu l'occasion au cours d'une étude de cas de mener une réunion avec son équipe ; l'animateur, lors de l'évaluation de cet exercice (débriefting), analysera aussi la manière dont le jeune aura mené les débats, et fera émerger les principes de base de l'animation d'une réunion ; avec la consigne de mettre en application ces principes lors des exercices suivants.</i> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communiquer avec son entourage et savoir repérer ce qui facilite ou entrave la communication.             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Se positionner Gagnant/Gagnant avec son interlocuteur (compétition, coopération).</li> <li>■ Être un bon émetteur. / un bon récepteur..</li> <li>■ S'affirmer et promouvoir ses idées tout en respectant l'autre et ses convictions (Formuler une demande, un refus, un mécontentement une critique, un reproche, un compliment, exprimer un désaccord...).</li> <li>■ Savoir négocier pour trouver une solution qui convienne à chaque partenaire...</li> <li>■ Conduire une réunion, et pour cela savoir :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinguer différents types de réunions</li> <li>• Préparer la réunion.</li> <li>• Mener la réunion.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

### Supports pédagogiques

- Exposés d'experts, débats,
- Mini-dossiers (personnel et en sous-groupes) à préparer et à présenter,
- Études de cas théoriques, mises en situations pratiques,
- Évaluations individuelles et collectives,  
(ex : nos comportements entre nous, ici et maintenant sont-ils "citoyens" ?, ...).
- Les volontaires participent à l'organisation de la vie commune (animation des soirées, organisation de tournois sportifs, ...) : entraînement à se prendre en charge et obligation de prendre des responsabilités, en lien éventuel avec l'activité des organismes qui les envoient (ex : environnement : sensibiliser au tri des déchets et aux économies d'énergie, culture et loisirs : organisation de la dernière soirée,...).



## La formation à la citoyenneté : articulations inter-institutionnelles



## Les classes de citoyenneté au Centre de Combrée en chiffres

### Hypothèse sur une année en France :

Volontaires par classe :	<b>18</b>	maximum
Durée d'une classe	<b>10</b>	jours
Classes présentes simultanément	<b>7</b>	maximum
Volontaires présents simultanément sur site	<b>126</b>	maximum
Périodes possibles :	<b>18</b>	sur 10 mois
Total de classes à l'année :	<b>126</b>	
Volontaires concernés :	<b>2 268</b>	
Journées/formation	<b>22 680</b>	
Nombre de volontaires en 2011 =	<b>15 000</b>	
Nombre de volontaires stagiaires =	<b>2 268</b>	
Pourcentage des concernés =	<b>15%</b>	

### Budget prévisionnel :

Direction	1		50 000 €
Administration	3	30 000 €	90 000 €
Salaires formateurs	14	45 000 €	630 000 €
Vacations formateurs	1512	200 €	302 400 €
Encadrement/animation	7	30 000 €	210 000 €
<b>Sous total pour 25 ETP + vacataires</b>			<b>1 282 400 €</b>
Restauration/hébergement	22 680	50 €	1 134 000 €
Hébergement pour 10 cadres	12 600	50 €	630 000 €
<b>Sous total</b>			<b>1 764 000 €</b>
Transports stagiaires Angers-Combrée	18	1 250 €	22 500 €
Autres transports			19 000 €
Assurances diverses			3 900 €
Documentation/recherche			10 000 €
Matériel pédagogique	126	700 €	88 200 €
Amortissements			60 000 €
Remboursement des emprunts	5 Millions	à 5%	250 000 €
<b>Sous total</b>			<b>453 600 €</b>
<b>Total général</b>			<b>3 500 000 €</b>

Budget demandé en 2011 par Martin Hirsch pour 15 000 volontaires	100 000 000	budget annuel	par période	par classe	par volontaire	prix de journée
Hypothèses de budgets à envisager pour la formation à la citoyenneté	5%	5 000 000 €	277 778 €	39 683 €	2 205 €	220 €
	4%	4 000 000 €	222 222 €	31 746 €	1 764 €	176 €
	3,5%	<b>3 500 000 €</b>	194 444 €	27 778 €	1 543 €	<b>154 €</b>

Patrick Tesson    Janvier 2012  
Groupe de travail Amicale Combrée

## Appendice

### Lettres de soutien au projet des Classes de Citoyenneté à 49-Combrée

(par ordre chronologique)

- ✓ **Marc LAFFINEUR**, Ministre Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense et des Anciens combattants.
- ✓ **Guy TEISSIER**, député, Président de la Commission de la Défense et des Forces armées de l'Assemblée nationale.
- ✓ **Patrick BEAUDOUIN**, député, Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale.
- ✓ **Christophe BECHUT**, sénateur, Président du Conseil général du Maine-et-Loire.
- ✓ **Jean-Marc AYRAULT**, député, Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale.
- ✓ **Dominique de LEGGE**, sénateur, Conseiller régionale de Bretagne.  
*Ancien élève de l'Institution Libre de Combrée. Membre de l'Amicale.*
- ✓ **Marie-Jo HAMARD**, Conseillère Générale, Présidente de la Communauté de communes de la région Pouancé-Combrée.
- ✓ **Martin HIRSCH**, Président de l'Agence du Service civique.
- ✓ **Thierry BERLIZOT**, Ancien Directeur général de l'EPIDE.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

ARRIVÉ LE :
28 NOV. 2011

*Le Secrétaire d'Etat*

*auprès du ministre de la défense et des anciens combattants*

Paris, le 23 NOV 2011

N° 335 DEF

Monsieur le Président,

*Jon Guy*

Vous avez appelé mon attention sur le projet porté par M. Patrick TESSON visant à expérimenter des classes de citoyenneté sur le site du centre EPIDE de Combrée dans le Maine-et-Loire.

Je partage totalement votre analyse quant à l'intérêt de compléter le service civique volontaire par une sensibilisation à la citoyenneté qui pourrait être dispensée dans les anciens locaux de l'Institution libre de Combrée, aujourd'hui partiellement occupés par l'Etablissement public d'insertion de la Défense.

J'ai eu l'occasion de faire part de mon intérêt pour ce projet à M. TESSON, à l'occasion d'un entretien récent dans ma mairie d'Avrillé. M. TESSON avait préalablement présenté ce dossier aux membres de mon cabinet.

Comme je le lui avais expliqué, ce projet doit cependant s'inscrire dans un cadre interministériel conduit sous l'égide de l'Agence nationale du Service civique. Il nécessitera bien évidemment un budget conséquent au moment même où les contraintes pesant sur les finances publiques conduisent les différents acteurs de l'Etat à se recentrer sur leur périmètre d'intervention.

Dans ces conditions, il me semble nécessaire d'inviter M. TESSON à affiner son estimation budgétaire. Je m'engage, pour ma part, à sensibiliser M. Martin HIRSCH sur l'opportunité de conduire une expérimentation sur ce thème.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Amis*

*Marc Laffineur*  
Marc LAFFINEUR

Monsieur Guy TEISSIER  
Président de la Commission  
de la défense nationale et des forces armées  
Député des Bouches-du-Rhône  
Assemblée nationale  
126. rue de l'Université

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE  
ET DES FORCES ARMÉES

Paris, 7 novembre 2011

*Le Président*

**Guy TEISSIER \***

Député des Bouches-du-Rhône  
Maire du 5<sup>e</sup> Secteur de Marseille

Président d'Euroméditerranée

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 28 octobre dernier sur le projet que vous portez, visant à expérimenter des Classes de citoyenneté sur le site du centre EPIDE Combrée et je vous en remercie.

Il me paraît indubitable que le projet de Classes de citoyenneté présente un intérêt pour une partie de la jeunesse de France.

Ce projet me paraît s'inscrire parfaitement à la suite des actions menées par le gouvernement pour mettre en place un service civique volontaire, aussi c'est bien volontiers que je vais apporter mon soutien à votre dossier auprès des hautes autorités du ministère de la défense.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération.



Guy TEISSIER  
Député des Bouches-du-Rhône

Monsieur Patrick TESSON  
Président de l'amicale des anciens élèves et amis de Combrée  
1 Av Jeanne-d'Arc  
49 570 Monjean sur Loire



Commission de la Défense Nationale  
et des Forces Armées

Le 28 novembre 2011

**Patrick BEAUDOUIN**

Député du Val-de-Marne  
Maire de Saint-Mandé

Fontenay-sous-Bois  
Vincennes  
Saint-Mandé

PB/FV

Cher Monsieur,

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai pris connaissance de votre projet de « classes de citoyenneté ».

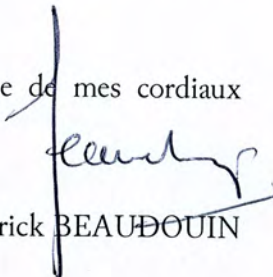
Intervenant, en séance publique, à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la discussion de la proposition de loi relative au service civique, j'avais insisté sur la nécessité de « recréer un lieu de transmission des valeurs civiques et citoyennes, qui rappelle que droits et devoirs sont indissolublement liés, et qui permette aux jeunes de rendre à la Nation ce que la Nation leur a donné ».

Vous le savez, cette idée m'est chère, puisqu'elle est au coeur du rapport *Parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense : Vivre la France dans la République*, que j'ai remis au Président de la République en août dernier.

Or, vous l'avez constaté comme moi, et le rapport de mes collègues Bernard LESTERLIN et Jean-Philippe MAURER sur la mise en application de la loi relative au service civique s'en est fait l'écho, le service civique ne remplit, aujourd'hui, qu'imparfaitement sa mission en termes de formation civique et citoyenne.

C'est pourquoi je ne peux qu'approuver les projets tels que celui que vous portez à Combrée, et je ne manquerai pas de faire part de cette appréciation à Marc LAFFINEUR.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes cordiaux sentiments.



Patrick BEAUDOUIN

**Monsieur Patrick TESSON**

Président de l'Amicale des anciens élèves et amis de Combrée

1, avenue Jeanne d'Arc

49570 MONTJEAN-SUR-LOIRE



Monsieur Patrick TESSON  
Président de l'Amicale  
des anciens élèves et des amis de Combrée  
1, avenue Jeanne D'Arc  
49 570 Montjean sur Loire

Paris, le 29 novembre 2011

CHRISTOPHE BECHU

Monsieur le Président,

SENATEUR

Je soutiens pleinement votre démarche et votre proposition de mettre en place des classes de citoyenneté, vous rejoignant sur l'idée que le renforcement du civisme favorise la cohésion sociale, rappelle les droits et devoirs de chacun ainsi que les règles de vie en société.

*PRESIDENT  
DU CONSEIL GENERAL  
DE MAINE-ET-LOIRE*

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants Marc Laffineur pour lui indiquer mon soutien à votre initiative, soulignant les aspects positifs portés par celle-ci.

Vous pouvez être certain de l'attention que je porte à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Christophe BÉCHU



**Jean-Marc AYRAULT**  
Député-Maire de Nantes  
Président du groupe socialiste,  
radical, citoyen et divers gauche

Paris, le 01 DEC. 2011

Monsieur Patrick TESSON  
Amicale des anciens élèves de Combrée  
1 avenue Jeanne d'Arc  
49 570 MONTJEAN SUR LOIRE

Nos réf : JMA/AJ/4062

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de votre proposition de classes de citoyenneté. Je vous en remercie.

Vous le savez, le Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche a voté pour le service civique, convaincu du bien-fondé de ce dispositif citoyen. Toute proposition visant à le compléter doit être examinée attentivement. C'est pourquoi j'ai transmis votre dossier à mon collègue Bernard Lesterlin, ainsi que vous m'y engagiez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc AYRAULT





Paris, le 3 novembre 2011

Monsieur Marc LAFFINEUR  
Secrétaire d'Etat  
auprès du Ministre de la Défense  
et des Anciens Combattants  
37, rue de Bellechasse  
75 007 Paris

**DOMINIQUE DE LEGGE**

—  
SÉNATEUR  
D'ILLE ET VILAINE  
COMMISSION DES FINANCES

—  
CONSEILLER RÉGIONAL  
DE BRETAGNE

—  
MAIRE DU PERTRE

Copie Patrick TESSON

Monsieur le Ministre,

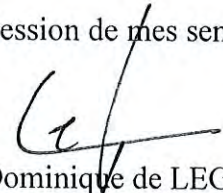
Patrick TESSON dont je connais et apprécie les qualités d'animateur et de pédagogue m'informe qu'il vous a fait part, récemment, de son projet de classes de citoyenneté dans l'ancien collège de Combrée, dans le Maine-et-Loire. Je tenais à apporter mon soutien à cette initiative qui permettra à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans de se préparer pendant dix jours à leur engagement dans le service civique.

Favoriser la prise de conscience de ce que chacun doit à la société et amener les jeunes à se dépasser, se mettre au service des autres et s'impliquer dans la construction de la société, voilà des objectifs forts à encourager.

Je suis, comme Patrick TESSON et notre ancien collègue André LARDEUX, sénateur du Maine-et-Loire, ancien élève du collège de Combrée et, à ce titre, très heureux que cet établissement soit la vitrine du service civique volontaire.

J'espère que vous serez, comme moi-même, convaincu de l'utilité de ces classes de citoyenneté lorsque vous examinerez prochainement le rapport d'information sur l'application de la loi du 10 mars 2010 relative au service civique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et cordiales*

  
Dominique de LEGGE

**Par courriel,**

Pouancé, le 31 octobre 2011



Monsieur TESSON,

Tout d'abord je vous prie de bien vouloir m'excuser pour la réponse tardive apporté à votre message, Néanmoins je tenais à vous faire part de mon soutien et de mon avis tout-à-fait positif pour proposer COMBREE, dans le cadre d'une expérimentation pour "les classes de citoyenneté".

Je pense en effet que le site de l'EPIDE est particulièrement adapté pour expérimenter ce type d'accueil et d'accompagnement de jeunes, ce qui d'ailleurs conforte "l'ancien collège" dans sa mission de formation et d'éducation.

J'espère que votre rencontre du 24 octobre s'est bien passée, et que vous avez été conforté dans votre démarche.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Marie-Jo HAMARD**

Conseiller Général

Présidente de la Communauté de communes de la région de Pouancé-Combrée.

Le Président  
MH/MM/N° 375

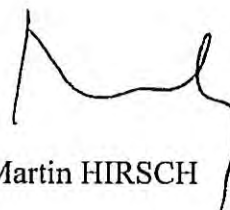
Paris, le 30 JUIL 2010

Monsieur le Sénateur,

Je vous remercie de m'avoir adressé le projet de Monsieur TESSON.

Je pense que le mieux serait qu'il structure un peu son projet et qu'il le propose aux acteurs locaux pour vérifier que les collectivités locales et les associations qui accueillent des volontaires sont intéressés par une telle initiative.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Martin HIRSCH

Monsieur Dominique de LEGGE  
Sénateur d'Ille et VILAINE  
Sénat  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
75006 PARIS.



*Le Directeur Général*

Malakoff, le 15 SEP. 2011

N° 749/EPIDE/DG


Monsieur le Président,

Votre projet concernant la création de « classes de citoyenneté » sur le site de Combrée, a retenu toute mon attention.

S'inscrivant dans l'esprit de l'EPIDE de former des citoyens responsables, « les classes de citoyenneté » sont à mon sens un projet qui mérite d'être étudié.

Si le principe de spécialité des établissements publics de l'Etat exclut que l'EPIDE soit porteur de ce projet, d'ores et déjà, je vous informe que l'EPIDE est prêt à mettre à votre disposition, selon des modalités à convenir entre nous, une partie de l'infrastructure du site pour réaliser une expérimentation, dès lors que votre projet bénéficiera des financements et des ressources humaines nécessaires à sa réalisation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Thierry BERLIZOT  
Directeur général de l'EPIDE

Monsieur Patrick TESSON  
Président de l'Amicale des Anciens Elèves de Combrée  
1, av. Jeanne d'Arc  
49570 MONTJEAN sur LOIRE